

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Objet : Ville de FALAISE - Curage d'un plan d'eau

Affaire suivie par Patrick Carceller - Responsable du service Infrastructures et Réseaux
patrick.carceller@falaise.fr
02/31/90/83/32

Votre réponse devra respecter et intégrer les prescriptions et remarques suivantes :

- Le curage sera réalisé par une technique d'aspiration, de pompage ou similaire ne nécessitant pas la vidange du plan d'eau. La technique utilisée ne devra pas nécessiter de déclaration ou d'autorisation au titre du Code de l'environnement.
- La prestation comprend :
 - o L'installation du chantier
 - o Le pompage ou l'aspiration des sédiments
 - o Eventuellement le traitement des boues, par déshydratation, floculation ou tout autre procédé.
 - o Le chargement et l'évacuation des déchets.
 - o La remise en état du site et de ses abords
- Le chantier se situant dans un milieu urbanisé il est demandé de privilégier une technique qui génère peu de nuisances aux riverains (nuisances sonores, nuisances olfactives, rotation de véhicules...). Cet aspect sera pris en compte dans le jugement des offres.
- Le volume de sédiment à enlever est fixé à **2000 m3**. L'offre remise devra également comporter une proposition de plan d'exécution des travaux avec les différentes zones et les hauteurs de sédiments à enlever dans chaque zone. Ce document deviendra une pièce contractuelle.
Un levé bathymétrique sera réalisé en fin de chantier pour valider que les travaux réalisés sont conformes aux résultats attendus.
- Les travaux devront impérativement être réalisés pour le **30 octobre 2015 délai de rigueur**.
- Afin que vous puissiez nous remettre une offre techniquement et économiquement pertinente nous vous proposons les documents suivants :
 - o Un plan de localisation
 - o Un relevé bathymétrique réalisé en août 2015
 - o Les résultats d'analyses de prélèvements réalisés en août 2015

Votre offre devra contenir les documents suivants, dûment complétés et visés par la personne ayant pouvoir à engager l'entreprise :

- Une proposition de prix.

- Une proposition de plan d'exécution avec les différentes zones et les hauteurs de sédiments à enlever dans chaque zone
- Les fiches des différentes techniques utilisées avec les modalités de mise en œuvre, l'impact sur l'environnement et les nuisances occasionnées
- Un engagement de l'entreprise pour une intervention dans les délais définis ci-dessus ; ou à défaut une proposition de période d'intervention

Les offres seront examinées et classées au regard des pièces remises : proposition de prix (critère financier), fiches techniques et plan d'exécution (critère qualitatif), date et délai d'intervention. En cas d'imprécisions dans la ou les offres susceptibles d'être retenues, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'interroger les candidats afin de les faire compléter leurs offres. Ces 4 pièces, éventuellement complétées, deviendront les pièces contractuelles constitutives du marché.